

Les autres principales forces de maintien de la paix de l'ONU, dans la constitution desquelles le Canada joue un rôle essentiel, ont vu leur mandat prolongé par le Conseil de sécurité en 1978: celui de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU), à laquelle participe 1,210 canadiens et qui cantonnée dans le Sinaï, est prolongé de neuf mois, jusqu'au 24 juillet 1979; celui de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) est prolongé de six mois, jusqu'au 31 mai 1979; enfin, celui de la Force des Nations Unies à Chypre, à laquelle participe 515 canadiens, est lui aussi prolongé de six mois, jusqu'au 15 juin 1979.

Si l'ONU a mené avec succès les opérations de maintien de la paix sur les lieux mêmes où elle a envoyé des forces à cette fin, elle reste aux prises avec un profond désaccord quant à la politique relative au maintien de la paix. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (également connu sous le nom de Comité des 33) dont le Canada fait partie, n'a tenu aucune réunion formelle en 1978 et demeure incapable de définir les lignes directrices des futures opérations de maintien de la paix, en raison de divergences entre ses membres quant aux principes devant régir la mise sur pied, le financement et le contrôle de ces opérations. Durant l'année, le Canada a présenté à l'ONU un document global dans lequel il décrit comment devraient, selon lui, être établies et menées les opérations de maintien de la paix et propose un certain nombre d'améliorations pratiques à cet égard. Certaines de ces propositions ont été reprises dans une résolution sur le maintien de la paix qui a été présentée à la 33^e Session et adoptée sur l'initiative des pays de la Communauté économique européenne. Un appel a été lancé aux États membres pour qu'ils appuient les opérations de maintien de la paix de l'ONU et y contribuent davantage afin de renforcer la capacité d'intervention de l'ONU à cet égard. Pour la première fois, on a invité les pays membres à envisager de donner à leurs forces armées une formation aux opérations de maintien de la paix.

Afrique australe

Le débat sur les politiques d'apartheid de l'Afrique du Sud s'est poursuivi en 1978, suivant en cela le rituel établi. L'Assemblée générale a adopté quinze résolutions sur le sujet; le Canada a appuyé sept d'entre elles et s'est opposé ou abstenu de voter sur huit autres.

Le Conseil de sécurité n'a pas formellement étudié la question de l'apartheid en 1978, en partie parce que l'attention se portait principalement sur la Namibie, où il semblait possible de progresser vers une solution pacifique.

Les cinq membres occidentaux du Conseil (Canada, République fédérale d'Allemagne, France, Grande-Bretagne et États-Unis) ont intensifié en 1978 leurs efforts visant à en arriver à un règlement négocié en Namibie sur la base de la résolution 385 du Conseil de sécurité; le